



## Déploiement de la Campagne de Labellisation 21/22

Au regard du caractère tronqué de la saison dernière, fortement perturbée par la crise sanitaire, le Bureau Fédéral de la FFN a pris la décision de reconduire en l'état l'intégralité des labels octroyés en 2020-2021, pour la saison 2021-2022, pour les clubs déjà engagés dans le dispositif. Le contexte général de restriction d'accès aux piscines n'a effectivement pas ou peu permis aux clubs d'entreprendre les actions nécessaires pour faire évoluer leur activité et ainsi aller chercher des nouvelles mentions (pour rappel, la labellisation prend en compte l'activité des clubs de l'année n-1 pour une labellisation effective en année 1).

Les clubs qui auraient reçu un ou plusieurs refus de mentions l'an dernier, seront par ailleurs en mesure de régulariser leur situation, s'ils ont pu procéder à des mises à jour leur permettant de satisfaire aux indicateurs qui leur faisaient défaut. Une information expliquant les modalités opératoires, procédures à suivre et échéances sera prochainement diffusée à l'ensemble du réseau fédéral.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : [reseau.federal@ffnatation.fr](mailto:reseau.federal@ffnatation.fr)